

SESSION DU \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_

A coller  
(Sans agrafe)

Mention (entourez) : AMCI - AEC - AMCX

Précisez le groupe technique (discipline) .....

Ecole ou style d'appartenance .....

N° complet de licence fédérale : \_ \_ \_ \_ \_

Association de rattachement .....

Nom (*en capitale svp*) : ..... Prénom (*en capitale svp*) : .....

Date de naissance : \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_ Tél portable : \_ \_ \_ \_ \_ Autre Tél : \_ \_ \_ \_ \_

Mail: .....

Adresse : ..... Code Postal ..... Ville .....

Profession : .....

## PARCOURS FEDERAL

Licencié depuis : .....

Structure(s) en responsabilité affiliée(s) depuis : ..... Nb de licenciés ? .....

Début de pratique ..... Début d'enseignement ? .....

Maîtres ou professeurs d'apprentissage ? (si plusieurs, les citer) .....

Autres disciplines enseignées ? .....

Depuis quand ? .....

## ATT ET DIPLOMES DANS LA DISCIPLINE

ATT ou un **duan** (niveau le plus élevé obtenu) ..... Obtenu le .....

Diplôme le plus élevé ..... Obtenu le .....

## ATT ET DIPLOMES DANS UNE AUTRE DISCIPLINE ET/OU MENTION

ATT ou un **duan** (niveau le plus élevé obtenu) ..... Obtenu le .....

Diplôme le plus élevé ..... Obtenu le .....

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et prends les engagements afférents à la fonction de membre du corps des jurys (Texte référence RI au verso).

A..... le \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_ **Signature du candidat**

## Pièces à joindre :

- ✓ Photocopie licence (deux côtés)
- ✓ Photocopie de l'ATT et/ou diplôme requis
- ✓ CV dans les Arts Énergétiques et Martiaux Chinois et autres disciplines sportives en mentionnant les compétences éventuelles attestées dans un ou plusieurs domaines de formation (anatomie/physiologie, sinologie, compétitions, réglementation,...)
- ✓ Lettre de motivation

Candidature du jury stagiaire validée par le CT après formation et sessions-stagiaire :

Date de la formation et des sessions-stagiaire :

Nom Prénom ..... est intégré(e) dans le Corps des jurys, mention : .....

Date..... Nom et Signature CT

## Le corps des jurys

### Annexe 3 : Le corps des jurys

Le Corps des Jurys rassemble les enseignants licenciés habilités à siéger dans les jurys d'examens techniques et/ou pédagogiques. Pour devenir juge technique ou pédagogique :

#### 1. JUGE TECHNIQUE FAEMC

1.1 PRE REQUIS : Le postulant doit être licencié FAEMC, avoir obtenu un duan 3 FAEMC ou un ATT2 dans sa discipline.

1.2 FONCTION : Les juges techniques sont sollicités pour les passages des ATT, pré requis à l'entrée en formation d'enseignant et pour les passages de Duans. Ils évaluent les épreuves du niveau inférieur ou égal au leur. La fonction est bénévole. Les juges sont défrayés de leur déplacement et hébergement, selon les modalités de remboursement fédérales. (Note de frais)

1.3 FORMATION : Le postulant doit poser candidature auprès de l'institut de formation, IFRaemc, il pourra suivre le cursus de formation :

- une formation théorique initiale,
- 3 journées complètes de mise en situation de juge stagiaire dans un jury, auprès d'un tuteur ; les 2 premières journées obligatoirement sur session d'examen nationale (ATT); la 3ème journée peut être suivie sur session nationale ou régionale (ATT ou DUAN 2).

A la fin du cursus, le Collège Technique validera le parcours en référence aux évaluations des tuteurs. **Au moins un des signataires des feuilles d'évaluation juge stagiaire (Président de jury et/ou tuteur) doit appartenir au Collège Technique.**

#### 2. JUGE PEDAGOGIQUE FAEMC

2.1 PRE REQUIS : Le postulant doit être licencié FAEMC, avoir obtenu un CMB AEMC dans sa discipline depuis plus de 3 ans, ou être titulaire d'un diplôme CQP MAM AEMC, DEJEPS AEMC dans une discipline AEMC.

2.2 FONCTION : Les juges pédagogiques sont sollicités pour les passages des épreuves pédagogiques des différents diplômes de la filière. Un juge pédagogique évalue les épreuves des diplômes d'un échelon égal ou au-dessous de celui dont il est titulaire. La fonction est bénévole. Les juges sont défrayés de leur déplacement et hébergement, selon les modalités de remboursement fédérales. (Note de frais) Ex : un titulaire d'un CQP évaluera les passages des CMB et des CQP.

2.3 FORMATION : Le cursus de validation et formation est identique à celui des juges techniques.

### Déontologie

Les membres du Corps des jurys adhèrent au code de déontologie des membres des instances fédérales de la Faemc.

La fonction de membre du Corps des jurys est bénévole. Elle ne doit pas être utilisée à des fins personnelles. En particulier les membres du Corps des jurys ne peuvent pas faire part de leurs propres stages ou de leurs pratiques, aux candidats qui se présentent aux diplômes ou suivent les formations.

De même, l'appartenance au Corps des jurys ne doit pas figurer sur les papiers publicitaires, en-têtes, Internet... etc.

Tout membre a l'obligation de neutralité vis-à-vis des styles et disciplines.

Les membres du Corps des jurys respectent la confidentialité des débats internes et des délibérations de jurys.

### Obligations

Les membres du Corps des jurys, sont tenus de participer aux sessions d'examen et aux réunions auxquelles ils sont convoqués.

Ils sont tenus de participer à la réunion annuelle des CT et Corps des jurys.

Ils s'engagent à participer à deux sessions d'examen minimum par an à raison de deux jours minimum par session. La présence est exigée pour la journée entière en respect des heures de convocation.

Tout membre absent pendant un an est considéré comme « en sommeil ».

Au bout de deux ans d'absence sans motif explicite, sa radiation est proposée au CT.

### Radiation

Le non-respect des règles de déontologie ou des obligations liées à la fonction peut entraîner la radiation par le CT.